

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2024/27

QUESTION N°6

OBJET : RESSOURCES HUMAINES / CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

**L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-deux mai
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Christophe CONNAN a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Christophe BATAIS a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Pascal KLINGLER
Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

**Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 27**



N°D2024_27 – RESSOURCES HUMAINES / Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.313-1 et L.332.23,

Considérant l'accroissement de l'activité de certains services durant la période estivale,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents à temps non-complet afin de répondre à ces besoins ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **CREER** 16 (seize) emplois non permanents à temps non-complet, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les services suivants :
 - Centre social : 2 postes d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur
 - Centre de loisirs : 8 postes d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur
 - Service Municipal de la Jeunesse : 2 postes d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur
 - Espaces Verts : 2 postes d'adjoint technique, relevant de la filière technique, catégorie hiérarchique C, pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments
 - Événementiel : 2 postes d'adjoint technique, relevant de la filière technique, catégorie hiérarchique C, pour assurer des tâches techniques (installation, manutention, démontage...).
- ✓ **AUTORISER** Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
- ✓ **PRECISER** que les contrats seront d'une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois et que la rémunération sera calculée par référence au SMIC
- ✓ **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

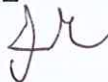
**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 22 MAI 2024**

Transmis en Préfecture le : 24/05/2024

Publié(e) le : 24/05/2024

Exécutoire le : 24/05/2024

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

